

CANADA  
DISTRICT DE QUÉBEC  
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre Commerciale)

No cour : 700-11-013150-125  
No dossier : 41-1598927

DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :

76912  
505  
NI  
Saint-Jérôme, le 5 avril 2012  
Requête accordée  
selon ses conclusions.

CLAUDE PÉPIN, domicilié et résidant au 1250,  
rue des Pionniers, RR1, à Saint-André  
d'Argenteuil, province de Québec, J0V 1X0;

Droit de dépôt de greffe 2012-04-05  
Gouvernement du Québec  
Palais Justice SAINT-JEROME 50,00  
0260263-0003-0841  
et

COPIE CONFORME

*Patricia A. Lacasse*  
REGISTRAIRE ADJOINT C.S.T.

RSM RICHTER INC., ayant une place d'affaires  
au 2, Place Alexis Nihon, bureau 1820, 3500,  
boul. de Maisonneuve Ouest, en les ville et  
district de Montréal, province de Québec, H3Z  
3C2;

Syndic - requérant

et

SURINTENDANT DES FAILLITES, 5, Place Ville-  
Marie, 8<sup>e</sup> étage, pièce 800, Montréal, district de  
Montréal, province de Québec, H3B 2G2;

REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DE DÉLAI  
POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION  
(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985, ch. 3)

À UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE,  
SIEGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS LE DISTRICT DE  
TERREBONNE, LE SYNDIC-REQUÉRANT, EXPOSE CE QUI SUIT :

C A N A D A  
DISTRICT DE QUÉBEC  
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre Commerciale)

No cour : 700-11-013150-125  
No dossier : 41-1598927

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**CLAUDE PÉPIN**, domicilié et résidant au 1250,  
rue des Pionniers, RR1, à Saint-André  
d'Argenteuil, province de Québec, J0V 1X0;

Débiteur

et

**RSM RICHTER INC.**, ayant une place d'affaires  
au 2, Place Alexis Nihon, bureau 1820, 3500,  
boul. de Maisonneuve Ouest, en les ville et  
district de Montréal, province de Québec, H3Z  
3C2;

Syndic - requérant

et

**SURINTENDANT DES FAILLITES**, 5, Place Ville-  
Marie, 8<sup>e</sup> étage, pièce 800, Montréal, district de  
Montréal, province de Québec, H3B 2G2;

---

**REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DE DÉLAI  
POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION  
(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985 c. B-3)**

---

**À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE,  
SIÉGEANT EN CHAMBRE COMMERCIALE, DANS ET POUR LE DISTRICT DE  
TERREBONNE, LE SYNDIC-REQUÉRANT, EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 6 mars 2012, la débitrice a déposé un *Avis d'intention de faire une proposition* conformément aux dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après citée « L.F.I. »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. RSM Richter Inc. a été nommé syndic audit avis d'intention, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
3. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de son avis d'intention, le débiteur a produit auprès du Surintendant des faillites, les documents requis conformément à l'article 50.4 (2) L.F.I.;
4. Le Syndic-Requérant requiert un délai additionnel pour le dépôt d'une proposition dont l'expiration est le 5 avril 2012, et ce, pour les motifs ci-après exposés :
  - i) Le Syndic-Requérant entend vendre par appel d'offres certains des actifs détenus par la compagnie Busch Marine Inc. dont la débitrice est actionnaire, tel qu'il des documents d'appel d'offres et des relevés du Registraires des entreprises communiqués en liasse comme pièce **R-1**;
  - ii) Les profits découlant de cette vente permettront à la débitrice de formuler une proposition à ses créanciers;
5. Le Syndic-Requérant est d'avis que si un délai additionnel est accordé à la débitrice, cette dernière pourra vraisemblablement faire une proposition viable à ses créanciers;
6. C'est pourquoi le Syndic-Requérant requiert qu'un délai additionnel de quarante-trois (43) jours soit accordé à la débitrice;
7. Le Syndic-Requérant soumet également que la débitrice:
  - a) a agi et qu'il continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
  - b) sera vraisemblablement en mesure de faire une proposition viable à ses créanciers si la requête est accueillie;
  - c) aucun préjudice ne sera causé aux créanciers de la débitrice si la prorogation demandée est accordée.
8. Le Syndic-Requérant produit au soutien des présentes l'état des variations prévisionnelles de l'encaisse de la débitrice comme pièce **R-2**;

9. Les créanciers de la débitrice possédant des créances liquides ne s'opposent pas à ce que le délai demandé soit accordé;
10. Vu ce qui précède, le Syndic-Requérant demande à cette Honorable Cour d'accorder au débiteur un délai de 43 jours pour le dépôt d'une proposition à ses créanciers, soit 5 avril 2012 au 18 mai 2012
11. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

**POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :**

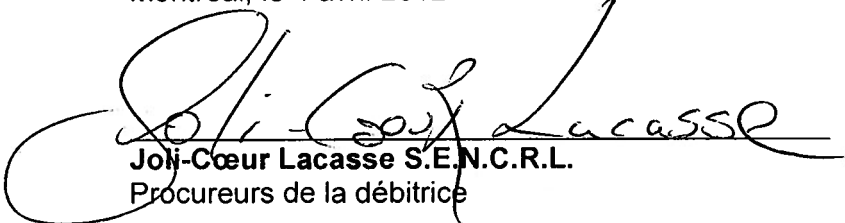
**ACCUEILLIR** la présente requête;

**ABRÉGER** les délais de signification et de production de la présente requête le cas échéant;

**PROROGER** de 43 jours le délai pour le dépôt d'une proposition par la débitrice à ses créanciers du 5 avril 2012 au 18 mai 2012;

**LE TOUT** avec dépens contre la masse.

Montréal, le 4 avril 2012



**Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.**  
Procureurs de la débitrice

C A N A D A  
DISTRICT DE QUÉBEC  
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre Commerciale)

No cour : 700-11-013150-125  
No dossier : 41-1598927

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**CLAUDE PÉPIN**

Débiteur

et  
**RSM RICHTER INC.**

Syndic- requérant

et  
**SURINTENDANT DES FAILLITES**

---

**AFFIDAVIT**

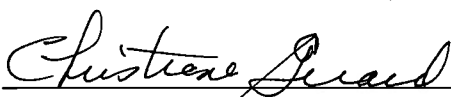
Je, soussigné, Paul Lafrenière, CIRP, syndic, domicilié et résidant pour les fins des présentes au 2, Place Alexis Nihon, bureau 1820, 3500, boul. de Maisonneuve Ouest, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H3Z 3C2, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant du Syndic-Requérant en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente *requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition* et au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :

  
\_\_\_\_\_  
**PAUL LAFRENIÈRE**

Affirmé solennellement devant moi  
à Montréal, ce 7 avril 2012

  
\_\_\_\_\_  
**Commissaire à l'assermentation**



C A N A D A  
DISTRICT DE QUÉBEC  
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre Commerciale)

No cour : 700-11-013150-125  
No dossier : 41-1598927

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**CLAUDE PÉPIN**

Débiteur

et  
**RSM RICHTER INC.**

Syndic- requérant

et  
**SURINTENDANT DES FAILLITES**

---

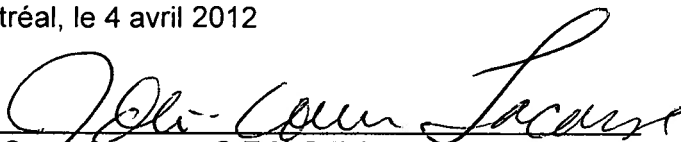
**AVIS DE PRÉSENTATION**

---

À : **Surintendant des Faillites**  
5, Place Ville-Marie, bureau 800  
Montréal, Québec, H3B 2G2

**PRENEZ AVIS** que la présente *requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition* sera présentée pour décision au Registraire de la Cour Supérieure du district de Terrebonne, salle B 1.07 le 5 avril 2012 à 9 h, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, au Palais de Justice de Saint-Jérôme, sis au 25, rue de Martigny Ouest, à Saint-Jérôme.

Montréal, le 4 avril 2012

  
**Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.**  
Procureurs du débiteur

C A N A D A  
DISTRICT DE QUÉBEC  
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre Commerciale)

No cour : 700-11-013150-125  
No dossier : 41-1598927

---

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE  
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

**CLAUDE PÉPIN**

Débiteur

et  
**RSM RICHTER INC.**

Syndic- requérant

et  
**SURINTENDANT DES FAILLITES**

---

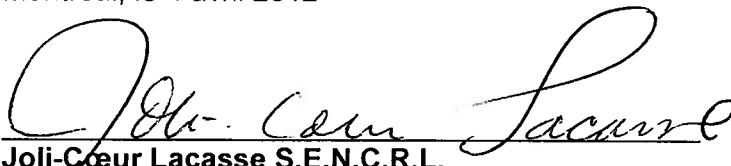
**INVENTAIRE DES PIÈCES**

---

**PIÈCE R-1 :** En liasse, documents d'appel d'offres et des relevés du Registraires des entreprises

**PIÈCE R-2 :** État des variations prévisionnelles de l'encaisse.

Montréal, le 4 avril 2012

  
**Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.**  
Prozureurs du Débiteur